

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5453**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Architecte d'intérieur, designer

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur/designer produit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
DDL M L'Ecole Bleue	Directeur DDL M Ecole bleue

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors, 233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'architecte d'intérieur-designer conçoit un projet, estime les moyens nécessaires à son élaboration, suit et coordonne la réalisation.

Intervient spécifiquement dans trois domaines :

- conception d'espaces : habitat, administration, industrie, commerce, hôtellerie, musée, loisir...
- design de produits : mobilier, luminaire, objet, textile, mobilier urbain...
- communication : muséographie, scénographie d'exposition, décor de télévision, image d'entreprise...

Fonction création: -maitrise du croquis, de l'esquisse, de la perspective

-maitrise du tracé de plan, représentation des différents éléments techniques

-réalisation de maquette à diverses échelles

-maitrise des différents logiciels de traitement de plans

-maitrise des différents logiciels de traitement de l'image en 2D et 3D

--maitrise les caractéristiques des différents matériaux

Fonction : conduite du projet

- coordonne les travaux des différents intervenants : plombiers, électriciens, peintres, ébénistes,

- suit la réalisation du ou des prototypes jusqu'au lancement de la fabrication en veillant aux modifications techniques nécessaires et/ou souhaitées

- garant du suivi et de la qualité de production.

- rend compte au client de l'avancement au cours de réunion et rédige les compte rendus nécessaires.

-maitrise du vocabulaire technique employé par les différents corps de métier.

- Il est capable d'analyser un contrat

- Il est capable de présenter et d'exposer un projet

- Il est capable d'établir un devis

-Il est capable de conduire une réunion

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

bâtiment, mobilier, communication, décors, muséographie, signalétiques

assistant designer, assistant d'architecte d'intérieur, chef de projet, directeur artistique, architecte d'intérieur, designer

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

B1805 : Stylisme

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes :

1 - Composante 'projet d'architecture d'intérieur' et 2 ou 3 projets de design sous forme de planches de présentation avec plans, coupes, élévations, plans échelle1, planches matériaux, perspectives en couleur, plans techniques ainsi que les cahiers de recherche et croquis

2 - Composante 'mémoire écrit', travail préparatoire de recherche historique, géographique, sociologique, iconographique.... lié au bâtiment choisi et à la thématique abordée; les concepts sont abordés sous forme des esquisses, de croquis et de textes explicatifs

3 - Composante 'entretien ' sur les projets.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	8 à 10 professionnels dont 90% extérieurs . Le président est choisi par ses pairs
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		3 à 4 professionnels dont 1 représentant de l'école

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

DDL M L'ECOLE BLEUE 9-11, rue de la Pette Pierre
75011 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

10 à 16 titulaires de la certification par an

Certification suivante : Architecte d'intérieur/designer produit